

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 5/2018

le 7 février 2018

Création de zones de prairie fleurie au lieu-dit « En la Faraz », parcelle N° 928, et au cimetière de Vassin, parcelle N° 809.

1003-ADM-1801-Comm05-Prairie_Faraz-Cimetiere_Vassin.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Afin de favoriser la biodiversité et dans le but de diminuer l'entretien, les tontes notamment, plusieurs espaces vont être aménagés en prairie fleurie.


En effet, quatre zones au cimetière de Vassin totalisant 1'950 m² ainsi qu'une surface de 2'600 m² sur le terrain communal de la Faraz vont être semées en prairie fleurie, composée de fleurs sauvages.


Ces surfaces seront fauchées deux fois par an, soit dès la mi-juin et fin octobre.

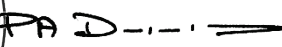
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :


Alain Grangier


MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ
LIBERTÉ ET PATRIE


Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 15 janvier 2018

